# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SALLE EN BEAUMONT SEANCE DU 23 OCTOBRE 2015

Présents: Marie-Noëlle BATTISTEL, Daniel ROCHE, Jean PRA, Marcel VIEUX, Gilles BERNARD, Jean-Paul

PAULIN, Eve JACQUIN, Guy BOREL, Maryse TUAL

Excusés: Maryline VIDAL, Philippe DORE

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Mme Marie-Noëlle BATTISTEL.

#### 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 23 OCTOBRE 2015

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du précédent conseil.

# 2. DM N°2

Madame le Maire informe le Conseil qu'il convient de procéder à des virements de crédits pour abonder le chapitre 011 du budget de la commune

Après en avoir délibéré à l'unanimité ; le Conseil municipal décide de procéder au vote de virements de crédits suivants sur le budget 2015

#### Crédits à ouvrir

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant	
D	F	011	60622	Carburants	14 654,00 €	
Total			14 6	€ 00, 54		

# Crédits à réduire

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
D	F	022	022	Dépenses imprévues	-4 654,00 €
D	F	65	6535	Frais de formation des élus	-1 000,00 €
Total					-5 654,00 €

# 3. LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

Mme le maire expose que la longueur de voirie entretenue et créée par la commune entre en compte dans le calcul de la DGF. Les nombreux travaux de voirie doivent être intégrés au calcul de la longueur de la voirie, et transmise à la Préfecture. L'impact sur la DGF interviendra en 2017.

Localisation de la voie	Longueur en mètres
RN85 - Chambons	2 750
Les Chambons	610
RN85 - cimetière - mairie	680
Les Bourlens	1 950
Les Cours	450
Les Marcoux	310
RN85 – Uversants - Les Martins -les Hoches	850
Les Devets	750
5 chemins - Champlong	810
Champlong – Serrues - Demoiselles	3 310
RN85 – Souchons – 5 Chemins	1 130
RN 85 – Allauves – Souchons – Allauves	790
Les Souchons	470
Les Borels	2 150

Roche – Romeyers – Eglise	430
Ecole-Cantine	330
TOTAL	17 770

La longueur totale de voirie s'élève à 17,77 km

## 4. SDCI 2016

Mme le maire porte connaissance au Conseil du SDCI élaboré par la Préfecture de l'Isère, qui se propose de dissoudre 75 syndicats en Isère et 2 dont la commune de La Salle est membre : le SIE du Beaumont et le SIVU du Valmontheys. Les élus sont favorables au maintien du SIE pour les missions d'entretien et à l'adhésion au SEDI pour la maitrise d'ouvrage.

Après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré à l'unanimité ; le Conseil municipal rejette l'intégralité du projet de SDCI au motif que les compétences attribuées à la Communauté de communes de la Matheysine, du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais sont incorrectes ; la compétence voirie ayant été restituée aux communes

Le Conseil émet également un avis défavorable à la dissolution du SIE du Beaumont qui porte pour les communes l'éclairage public et les réseaux de télécommunication

#### 5. REGIME INDEMNITAIRE

Madame le maire rappelle qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels. Madame le maire propose d'instaurer pour le grade de secrétaire de mairie le régime de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires.

Le Conseil approuve l'instauration du régime indemnitaire précité et charge Madame le maire de fixer par arrêté le montant brut annuel

# 6. RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE

Le rapport du commissaire enquêteur est favorable sous réserve d'un droit de passage demandé. Avant de conclure la vente, faire passer un géomètre.

# 7. CONVENTION DE DSP TRANSPORT SCOLAIRE

Madame le maire indique que la régie des transports assure pour le compte du département un service de transport scolaire avec participation financière du Département.

Il y a lieu de signer un avenant pour prolonger d'un an la convention de délégation avec le département à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015

## 8. INDEMNITES DE CONSEIL

Le Conseil accorde au comptable public le montant des indemnités réglementaires.

# 9. CONVENTION CDG38 MEDECINE DU TRAVAIL

Madame le maire rappelle au Conseil que la commune est affiliée au CDG38 pour la médecine préventive, moyennant une cotisation de 0,45 % de la masse salariale.

Le CDG38 a voté une hausse de la cotisation au 1er janvier 2016 : 0,53 % et au 1er janvier 2017 : 0,60 % de manière à réduire le déficit du service.

Il convient donc de renouveler la convention : le conseil est favorable.

#### 10. TARIFS DE LA REGIE DES MANIFESTATIONS COMMUNALES

Madame le maire qu'il y a lieu de fixer les tarifs des prestations de la régie des manifestations communales et propose les tarifs suivants :

Intitulé/objet	Tarif
Emplacement marché de Noël communal	12,00€
Entrée Réveillon communal adulte	15,00€
Boissons chaudes buvette (tisane, thé, café)	1,00€
Boissons non alcoolisée buvette	2,00€
Boissons buvette (vin, bière, cidre au verre)	2,00€
Entrée fête des fours adulte	6,00€

# 11. TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Le Conseil décide de maintenir comme en 2014 le taux à 2,00 % et les mêmes exonérations.

#### **12.** FOMEL

Le Fomel renouvelle la demande de subvention de la commune. Le Conseil décide de ne pas accéder à cette demande.

# 13. CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le CDG38 a négocié un nouveau contrat d'assurance statutaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Conseil, après en avoir délibéré unanimement approuve l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 proposé par le CDG38 (Groupama-Gras Savoye) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019 selon les taux et prestations suivantes : pour les agents affiliés à la CNRACL : taux de 6,25 % sur la base du TIB et franchise de 10 jours. Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et les non titulaires affiliés à l'IRCANTEC : taux de 0,98 % sur la base du TIB et franchise de 10 jours

# 14. TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Madame le maire rappelle aux conseillers que d'importants travaux en matière d'assainissement sont prévus en 2016. Elle rappelle en outre que les tarifs sont inchangés depuis 2011.

Le Conseil, après en avoir délibéré unanimement, décide des tarifs entrant en vigueur au 1er janvier 2016 :

# EAU

Frais de raccordement au réseau d'eau	600,00 €
Prime fixe annuelle d'entretien du réseau	60,00€
Location annuelle du compteur	8,00 €
Prix m <sup>3</sup> d'eau pour les particuliers	0,75 €
Prix m³d'eau pour les agriculteurs et les	0,75 € les 100 premiers m³ et 0,40 € les m³
professionnels	suivants

#### **ASSAINISSEMENT**

	4 200 00 0
Frais de raccordement au réseau	1 200,00 €
d'assainissement pour une construction	
nouvelle	
Frais de raccordement au réseau	Gratuit
d'assainissement pour une construction	200,00 € si pose de regard
existante	

Prime fixe annuelle assainissement pour les secteurs raccordés Borels, Champlong,	35,00 €
Romeyers	
Prix par m³ facturé pour les secteurs	0,71 €
raccordés Borels, Champlong, Romeyers	
Prix par m <sup>3</sup> pour les autres secteurs	0,12 €

Les exploitations agricoles disposant d'un système d'assainissement sont exonérées de la taxe d'assainissement hormis sur les 100 premiers m<sup>3</sup>

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Etude de la demande de subvention de la SCEV. Compte tenu des services rendus en nature et des compétences liées à la Communauté de communes, le Conseil ne souhaite pas se prononcer ce soir

Eclairage public : 40 lampes vont être déconnectées suite à la tournée nocturne.

#### Clé déchetterie

Faire un courrier à la comcom pour demander un double, notamment en cas de risque d'incendies.

# Step du Champlong

L'acquisition des terrains va pouvoir démarrer, ainsi que l'étude de sol.

Nécessité d'augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour pouvoir prétendre au plus haut niveau de subventions. Environ 100 k€ en autofinancement communal.

Début des travaux en mai, pour une durée de 4 mois.

Les réparations sur le car communal ont été réalisées.

Travaux : descente eaux pluviales

Devis Cabestan pour la chaufferie de la creche.

Dossier de protection des captages en cours

Le radar pédagogique va être installé.

Les baux ruraux sont en cours de mise à jour, avec une clause de paturage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.